|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/99 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale8 mars 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation des Règlements
concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**120**e **session**

Genève, 11 janvier 2021 (en ligne)

 Rapport du Groupe de travail des dispositions générales
de sécurité sur sa 120e session

Table des matières

 *Paragraphes Page*

 I. Participation 1 2

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 2−3 2

 III. Enregistreur de données de route (point 2 de l’ordre du jour) 4−10 2

 IV. Questions diverses (point 3 de l’ordre du jour) 11−12 3

A. Proposition de nouveaux Règlements ONU énonçant des prescriptions
techniques uniformes relatives à l’homologation des dispositifs
d’immobilisation, ainsi qu’à l’homologation des systèmes
d’alarme pour véhicules et à l’homologation d’un véhicule
en ce qui concerne son système d’alarme 11−12 3

 Annexes

 I. List of informal documents considered during the meeting 4

 II. Groupes de travail informels relevant du GRSG 5

 III. Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite 6

 I. Participation

1. Le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) a tenu en ligne, le 11 janvier 2021, une réunion avec services d’interprétation dont l’organisation était assurée depuis Genève. Cette réunion était présidée par M. A. Erario (Italie). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), ont participé aux travaux des experts des pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède et Suisse. Des experts de la Commission européenne étaient présents. Ont aussi participé à la réunion des experts des organisations non gouvernementales suivantes : American Automotive Policy Council (AAPC), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (IANGV), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA).

 II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2021/1.

2. Le GRSG a adopté l’ordre du jour provisoire annoté de sa 120e session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2021/1).

3. La liste des documents informels distribués pendant la session figure à l’annexe I au présent rapport. Celle des groupes de travail informels du GRSG figure à l’annexe II.

 III. Enregistreur de données de route (point 2 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2020/100
ECE/TRANS/WP.29/2020/123Documents informels : GRSG-120-01, GRSG-120-02, GRSG-120-03, GRSG-120-04/Rev.1, GRSG-120-05 et GRSG-120-06.

4. L’expert des Pays-Bas, Coprésident du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD) a présenté le document informel GRSG-120-04, qui rend compte des activités menées par le groupe de travail informel entre octobre et décembre 2020, à savoir les deux sessions du groupe de travail informel et les six sessions des équipes spéciales des définitions, ainsi que des progrès accomplis.

5. Le GRSG a examiné les propositions du groupe de travail informel relatives aux orientations concernant les éléments relatifs au fonctionnement des enregistreurs de données de route (EDR) qu’il serait utile d’intégrer dans les Accords de 1958 et de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/2020/100, tel que modifié par les documents informels GRSG-120-01 et GRSG-120-05), au nouveau Règlement ONU sur l’enregistreur de données de route (EDR) (ECE/TRANS/WP.29/2020/123, tel qu’amendé par les documents informels GRSG-120-02 et GRSG-120-05), et à la nouvelle série 01 d’amendements au nouveau Règlement ONU sur l’EDR (GRSG-120-03 et GRSG-120-05).

6. L’expert de l’AAPC a présenté le document GRSG-120-06, qui porte sur les éléments de données pour les EDR. Le GRSG a pris note des questions soulevées par l’expert.

7. Après un débat technique approfondi pendant lequel les experts de l’Allemagne, de la Belgique, des États-Unis d’Amérique, de l’Italie, du Japon, des Pays-Bas, et du Royaume‑Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, ainsi que de la Commission européenne, de l’AAPC et de l’OICA ont formulé des observations, le GRSG a prié le secrétariat d’élaborer une version récapitulative des amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2020/100 contenant un projet d’orientations concernant les éléments relatifs au fonctionnement des enregistreurs de données de route (EDR) qu’il serait utile d’intégrer dans les résolutions ou les Règlements établis dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998, sur la base des documents informels GRSG-120-01 et GRSG-120-05, et de soumettre ce texte dans un document officiel où les points non élucidés seraient mis entre crochets, pour examen à la session du WP.29 de mars 2021.

8. Le GRSG a adopté les amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2020/123, qui contient une proposition de nouveau Règlement ONU sur l’enregistreur de données de route (EDR), en se fondant sur les documents informels GRSG-120-02 et GRSG-120-05, et il a prié le secrétariat de les soumettre en tant que document officiel au WP.29 et au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021.

9. Après un débat technique approfondi, pendant lequel les experts de l’Allemagne, de la Belgique, de l’Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, ainsi que de la Commission européenne et de l’OICA ont formulé des observations, Le GRSG a adopté, sur la base des documents informels GRSG-120-03 et GRSG-120-05, une nouvelle série 01 d’amendements au nouveau Règlement ONU sur l’EDR débarrassée des crochets en ce qui concerne les éléments relatifs aux données supplémentaires (p. 22 et 23 du document GRSG-120-03), et il a prié le secrétariat de la soumettre en tant que document officiel au WP.29 et au Comité d’administration (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021.

10. La demande de la Commission européenne tendant à faire concorder les dispositions provisoires avec le Règlement de l’Union européenne sur la sécurité générale en ce qui concerne les dates prévues n’ayant pas été appuyée par les autres Parties contractantes qui sont intervenues au cours de la session, le représentant de la Commission a dit qu’un document informel sur cette question pourrait être présenté par la Commission au WP.29 pour examen à sa session de mars 2021, sous réserve des résultats du processus de décision interne de l’Union européenne.

 IV. Questions diverses (point 3 de l’ordre du jour)

 A. Proposition de nouveaux Règlements ONU énonçant des prescriptions techniques uniformes relatives à l’homologation des dispositifs d’immobilisation, ainsi qu’à l’homologation des systèmes
d’alarme pour véhicules et à l’homologation d’un véhicule
en ce qui concerne son système d’alarme

11. Le secrétariat a demandé l’avis du GRSG concernant les références aux Règlements ONU no 97 et no 116 tels que modifiés respectivement par le complément 8 à la série 01 d’amendements et le complément 7 à la série 01 d’amendements, qui étaient entre crochets au paragraphe 4.8 du nouveau projet de Règlements ONU sur les dispositifs d’immobilisation (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/26, adopté à la 119e session du GRSG), dont la suppression permettrait d’homologuer les dispositifs d’immobilisation et les systèmes d’alarme conformément aux nouveaux projets de Règlement ONU sur les dispositifs d’immobilisation et sur les systèmes d’alarme et aux Règlements ONU no 97 et no 116.

12. Le GRSG a prié le secrétariat de supprimer les crochets au paragraphe 4.8 du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2020/26 et d’en soumettre le texte, en tant que document officiel, au WP.29 et au Comité d’administration (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

 List of informal documents considered during the meeting

 List of informal documents (GRSG-120-…) distributed during the meeting (English only)

| *No.* | *(Author) Title* | *Follow-up* | *Agenda item* |
| --- | --- | --- | --- |
| 1 | (IWG on EDR/DSSAD) Guidance on Event Data Recorder (EDR) Performance Elements Appropriate for Adoption in 1958 and 1998 Agreement Resolutions or Regulations | (a) | 2 |
| 2 | (IWG on EDR/DSSAD) Proposal for a new UN Regulation on Event Data Recorder | (a) | 2 |
| 3 | (IWG on EDR/DSSAD) Proposal for a new 01 series of amendments to a new UN Regulation on Event Data Recorder | (a) | 2 |
| 4/Rev.1 | (IWG on EDR/DSSAD) IWG on EDR/DSSAD Status Report | (b) | 2 |
| 5 | (EDR/DSSAD IWG) EDR/DSSAD IWG Revisions to GSRG-120-01, 02, and 03 | (b) | 2 |
| 6 | [(AAPC) Data Elements for EDR](https://unece.org/transport/documents/2021/01/informal-documents/grsg-120-06-aapc-data-elements-edr) | (b) | 2 |

*Notes:*

(a) Adopted/endorsed with changes for consideration at WP.29.

(b) Consideration completed or to be superseded.

Annexe II

 Groupes de travail informels relevant du GRSG

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Groupes de travail informels* | *Président* | *Secrétaire* |
| (PSG) | M. S. B. Eom (République de Corée) (coprésidé par M. Th. Fuhrmann-Baecker (Allemagne))Tél. : +82 31 3690217Courriel : sbeom@ts2020.kr | M. S. Müller von Kralik (CLEPA)Tél. : +49 89 85794 1625Courriel : Bianca.Retr@webasto.com |
| Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables à proximité du véhicule (VRU-Proxi)  | M. Y. Matsui (Japon) (Président)M. P. Broertjes (Commission européenne) (Vice-Président)Tél. : +81 422 41 3371Courriel : ymatsui@ntsel.go.jpTél. : +32 2 299 49 33Courriel : peter.broertjes@ec.europa.eu | M. Johan Broeders (OICA)Tél. : ++31 40 214 5033Courriel : johan.broeders@daftrucks.com |
| Comportement général des véhicules de catégorie M2 et M3 en cas d’incendie (BMFE)  | M. F. Herveleu (France) (Président)Tél. : +33 1 69 80 34 07Courriel : fabrice.herveleu@utacceram.com | M. O. Fontaine (OICA)Tél. : +33 1 43 59 00 13Courriel : ofontaine@oica.net |
| Enregistreurs de données de route et systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD) | M. T. Guiting (Pays-Bas)\*M. T. Tokai (Japon)\*Mme J. Doherty (États-Unis d’Amérique)\* | M. S. Schmidt (AAI) |

\* Coprésident(e)s du groupe de travail informel.

Annexe III

 Décisions adoptées selon la procédure d’approbation tacite

Réunion hybride du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG), tenue le 11 janvier 2021

 Conformément aux procédures spéciales établies par le Comité exécutif pour la période de la pandémie de COVID-19 (ECE/EX/2020/L.12), la liste des décisions a été envoyée le 18 janvier 2021 pour approbation dans le cadre d’une procédure tacite d’une durée de soixante-douze heures. Aucune objection n’ayant été soulevée, les décisions ont été considérées comme adoptées le 21 janvier 2021.

 Les documents mentionnés dans les projets de décision ci-dessous peuvent être téléchargés depuis l’adresse suivante : <http://www.unece.org/index.php?id=53516>.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organe** | **Date de la réunion** | **Point de l’ordre du jour** | **Décision no** | **Document no (lien)** | **Décision** |
| ITC/WP.29/GRSG | 120e session11 janvier 2021 | 1 | 1 | Rapport de la 120e session:ECE/TRANS/WP.29/GRSG/99Documents officiels de la 120e session : <https://unece.org/transport/events/wp29-world-forum-harmonization-vehicle-regulations-182nd-session>Documents informels de la 120e session : <https://unece.org/transport/events/wp29grsg-working-party-general-safety-provisions-120th-session> | 1. Le GRSG a adopté l’ordre du jour provisoire annoté (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2021/1). |
| 2 | 2 | 2. Le GRSG a examiné les amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2020/100, qui contient un projet d’orientations concernant les éléments relatifs au fonctionnement des enregistreurs de données de route (EDR) qu’il serait utile d’intégrer dans les résolutions ou les règlements établis dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998, fondé sur les documents informels GRSG-120-01 et GRSG-120-05, et il a prié le secrétariat d’en élaborer une version récapitulative où les questions restant à élucider seraient laissées entre crochets et de soumettre ce texte en tant que document officiel au WP.29 à sa session de mars 2021. |
| 3 | 3. Le GRSG a adopté les amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2020/123, qui contient une proposition de nouveau Règlement ONU sur l’enregistreur de données de route (EDR), formulés sur la base sur les documents informels GRSG-120-02 et GRSG-120-05, et il a prié le secrétariat de les soumettre en tant que document officiel au WP.29 et au Comité d’administration (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021. |
| 4 | 4. Le GRSG a adopté une proposition de série 01 d’amendements au nouveau Règlement ONU sur l’EDR fondée sur les documents informels GRSG-120-03 et GRSG-120-05 et dans laquelle les éléments relatifs aux données supplémentaires (p. 22 et 23 du document GRSG-120-03) ne sont plus entre crochets, et il a prié le secrétariat de la soumettre en tant que document officiel au WP.29 et au Comité d’administration (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de mars 2021. |